

# EN PRISON

60 000 détenus dans les prisons françaises. Le problème ne devrait pas être si dur à régler !

Les Rencontres étant à leur façon un média, cette exposition basée sur le rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté en France, Jean-Marie Delarue, montre combien l'univers carcéral français est loin d'être un lieu d'aide à la réinsertion, mais plutôt une insulte à la condition humaine et invite à dépasser les idées reçues sur la prison.

Cette exposition montre aussi les limites de la photographie, qui ne dit pas les nuances qui constituent l'échec de l'incarcération. Une télévision, un atelier de travail, une bibliothèque sur une photo semblent offrir des possibilités aux prisonniers qui, en fait, n'existent pas pour la plupart d'entre eux et en tout cas pas sur une base régulière. L'hygiène et la sécurité sont bafouées quotidiennement, les misères morales le lot quotidien, les lois comme le salaire minimum ou l'accès à la santé sont transgressées par l'État lui-même.

L'image d'une prison neuve semble une solution, or l'image ne dit pas que le taux de suicide y est plus important que dans les prisons vétustes. Trois personnes dans une cellule, cela se voit, ce qui ne se voit pas, c'est qu'un détenu debout signifie que deux sont allongés car il est impossible de s'asseoir.

22 heures sur 24 dans sa cellule, on imagine dans quel état psychique et physique sont les détenus. Tout cela ne se voit pas sur une photo, d'où notre décision de choisir des photographies volontairement peu bavardes et de donner une importance inhabituelle aux légendes. Celles-ci sont toutes extraites des rapports 2008 et 2009 du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (Editions Dalloz).

Loin d'un reportage, cette exposition est une alerte sur un outil trop mal connu de notre démocratie. Afin d'informer largement nous avons décidé de répartir cette exposition sur le chemin des visiteurs des Rencontres, en utilisant des éléments de décors des années précédentes.

François Hébel, commissaire de l'exposition,  
avec Olivier Etcheverry, scénographe.

Pour plus d'information :

Site du Contrôleur général des lieux de privation de liberté [www.cgjpl.fr](http://www.cgjpl.fr)

Site de l'Observatoire International des prisons : [www.oip.org](http://www.oip.org)

Extrait de la loi n° 2007-1545 du 30 octobre 2007 :

« Le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté, autorité indépendante, est chargé, sans préjudice des prérogatives que la loi attribue aux autorités judiciaires ou juridictionnelles, de contrôler les conditions de prise en charge et de transfèrement des personnes privées de liberté, afin de s'assurer du respect de leurs droits fondamentaux.

Dans la limite de ses attributions, il ne reçoit aucune instruction d'aucune autorité. (...) Il ne peut être mis fin à ses fonctions avant l'expiration de son mandat (...) Les autorités responsables des lieux de privation de liberté ne peuvent s'opposer à la visite du Contrôleur général que pour des motifs graves et impérieux liés à la défense nationale. Le Contrôleur général obtient des autorités responsables des lieux de privation de liberté toute information ou pièce utile à l'exercice de sa mission. Lors de ses visites, il peut s'entretenir, dans des conditions assurant la confidentialité de leurs échanges, avec toute personne dont le concours lui paraît nécessaire.

À l'issue de chaque visite, le Contrôleur général fait connaître aux ministres intéressés ses observations concernant l'état, l'organisation ou le fonctionnement du lieu visité, ainsi que la condition des personnes privées de liberté. (...)

Le Contrôleur général remet chaque année un rapport d'activité au Président de la République et au Parlement. Ce rapport est rendu public. »

# EN PRISON

## L'Outre-Murs

Les prisons sont, par nature, des lieux inconnus, sauf de ceux qui y vivent ou y travaillent.

Les images de la prison qui circulent depuis longtemps reflètent ce qu'on veut bien voir ou montrer de ces lieux de privation de liberté, comme l'a illustré l'exposition récente du musée Carnavalet consacrée aux prisons parisiennes.

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, dont les photos qui sont ici exposées sont issues, n'a d'autre but que de rendre compte de la prison, telle qu'elle est, afin de veiller, comme la loi en donne mission, à la sauvegarde des droits fondamentaux des personnes captives.

Il a visité à ce jour une soixantaine d'établissements pénitentiaires, demeurant dans chacun d'entre eux plusieurs jours du matin au soir, pour en observer la vie, parler en toute confiance avec les détenus et les personnels, relever le fonctionnement.

À chaque fois, les contrôleurs ont pris, pour éclairer leur constat, des photographies.

Sans doute ces images ne disent-elles pas tout.

Ni l'angoisse et la solitude, ni le silence

(« Qui peut dire la prison... Qui peut dire le silence ? »

demandait déjà Pierre Goldman) ou les cris, ni l'appréhension, ni l'incapacité de se définir ou de se dire...

Mais au moins donnent-elles à voir ce qui en constitue l'origine et la trame. Il a paru utile, toutefois, de les assortir de quelques commentaires pour mieux témoigner du contexte, c'est-à-dire de ce qui a été établi au cours des visites d'établissements par le contrôle général, qui est rapporté dans chacun de ses rapports comme dans son rapport annuel (consultable sur [www.cgplp.fr](http://www.cgplp.fr)).

Jean-Marie Delarue,  
contrôleur général des lieux de privation de liberté.